

Rapport d'activité

2018

transversalité
expertise
urbanisme partenariats financement
soutien proximité
ingénierie eau vrd faisabilité
sécurité projet projets
amo conseil assainissement
conseils conseil
assistance
disponibilité



**Agence
Technique
Départementale
Vosges**

11, avenue du Général de Gaulle — 88 000 EPINAL

SOMMAIRE

Mot du Président	1
Présentation	2
Gouvernance	3
Réunions de gouvernance.....	5
Personnel	5
Etat des adhésions.....	6
Bilan d'activité	9
Bilan financier	11
Rencontres partenariales.....	13
Contact.....	14

Mot du président



Vous êtes toujours aussi nombreux à solliciter l'ingénierie départementale en vous adressant à l'Agence Technique Départementale. Forte de ces 5 années d'expérience, elle vous assiste avec efficacité et réactivité dans vos projets.

L'ATD compte à ce jour 319 adhérents et nous consacrons l'essentiel de notre temps à vos sollicitations, avec comme objectif de vous satisfaire.

Durant ces 5 années, nous avons su vous accompagner et servir vos habitants et vos usagers, grâce à notre engagement, notre savoir-faire technique et notre disponibilité.

Comparativement à l'année écoulée, l'Agence s'est vue confier 111 missions en 2018, soit une augmentation de 18,08 % de notre activité par rapport à l'année 2017.

Pour l'application du droit des sols, et conformément aux attentes, 93 communes nous confient maintenant l'instruction des autorisations d'urbanisme contre 45 communes en 2017. Notre activité a ainsi augmenté de 42% dans ce domaine.

Forte de 45 marchés élaborés au cours de l'année, l'ATD contribue au développement de l'activité locale des entreprises particulièrement dans le secteur du BTP. Ainsi, 21 marchés de maîtrise d'œuvre ont été notifiés contre 24 marchés de travaux.

Nombreux sont ceux d'entre vous, qui nous ont juste sollicité pour des conseils.

Aujourd'hui, notre Agence connaît une forte croissance sur des demandes relatives à la compétence « V.R.D. ». Toutefois, et au vue de l'actualité, une nouvelle problématique a vu le jour concernant les ouvrages d'art. De ce fait, nous souhaitons nous diversifier et intensifier notre présence auprès de nos adhérents dans ce nouveau domaine, en partenariat avec les services du Conseil Départemental des Vosges.

La stratégie mise en place au travers du Plan Vosges Ambitions 2021, pourrait peut-être nous donner la possibilité de mettre en place cette nouvelle compétence au sein de notre Etablissement afin d'apporter aux Collectivités Territoriales l'assistance technique dont elles auraient besoin.



François VANNON
Président du Conseil Départemental des Vosges
Président de l'ATD 88

Présentation

➤ **Objet**

Année après année, la présence de l'Agence Technique Départementale des Vosges (ATD88) s'est affirmée et sa capacité à accompagner les collectivités territoriales et les établissements publics intercommunaux dans l'aide à la décision et à la réalisation de projets s'est renforcée.

L'ATD 88 permet d'associer, au sein d'une même structure, un ensemble de compétences complémentaires permettant d'accompagner ses adhérents dans le cadre de problématiques combinant des aspects techniques, patrimoniaux, règlementaires et économiques.

➤ **Missions**

Une solidarité territoriale :

La présence de l'Agence permet de délivrer des prestations de conseil et d'assistance au bénéfice des communes et établissements publics de coopérations intercommunales (EPCI) exprimant ainsi la volonté de notre structure d'agir au seul bénéfice des communes et EPCI.

Les domaines d'activités :

L'Agence assure naturellement ses missions de conseil et d'assistance pour le compte de ses adhérents dans le domaine de l'aménagement de voirie, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti, du suivi des contrats de gestion et de délégation de services publics et de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Un accompagnement dans la conduite des projets :

L'Agence Technique Départementale est un outil d'aide à la décision. L'ATD 88 établit des notes d'opportunités, des études de faisabilité, des descriptifs d'opérations et recherche les solutions les mieux adaptées pour répondre aux besoins des collectivités. L'ATD 88 ne se substitue en aucun cas au Maître d'Ouvrage qui doit rester libre de mener à bien ses projets et d'exercer ses compétences.

Une assistance des Maîtres d'Ouvrage :

L'Agence vous aide à l'émergence de vos projets. Cette aide se traduit par une définition des besoins et des objectifs, la réalisation d'une étude de faisabilité et l'estimation de l'enveloppe financière. Sur la base de ces éléments une identification des subventions mobilisables sera établie. L'assistance porte également sur l'aide au choix de la maîtrise d'œuvre : rédaction des différentes pièces (techniques et administratives) du dossier de consultation, appui à la passation du marché (ouverture, analyse des offres, auditions éventuelles, finalisation).



Vomécourt :

Construction d'une salle communale et des associations
Maître d'œuvre : Cabinet Bouillon Bouthier

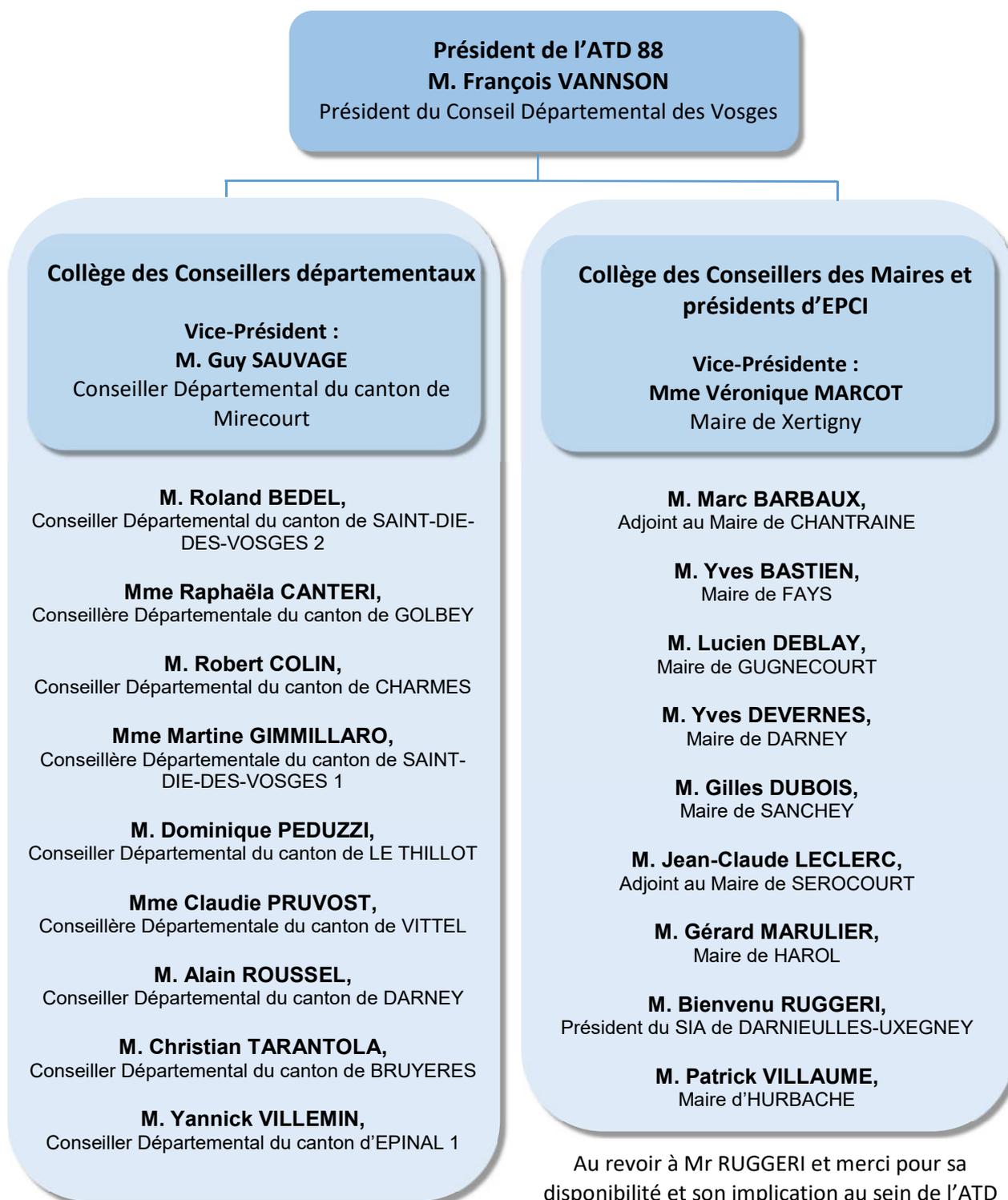
Gouvernance

L'ATD 88 est gouvernée par deux entités : l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'assemblée générale est composée de deux collèges :

- un premier collège constitué de l'ensemble des Conseillers Départementaux,
- un second collège constitué des élus locaux, composé de tous les Maires et Présidents d'EPCI adhérents à l'agence ou de leur représentant.

Chacun procède à l'élection, de 10 administrateurs chargés de les représenter au sein du conseil d'administration. Le Président de droit est le Président du Conseil Départemental des Vosges.



➤ Missions de l'assemblée générale :

L'assemblée générale détermine la politique générale de l'agence et se prononce sur les comptes et le budget. L'assemblée s'est réunie le 12 février 2018 au Conseil Départemental des Vosges.

L'ordre du jour de l'assemblée générale du 12 février 2018 était le suivant :

- *Rapport d'activités 2017*
- *Modification des statuts*
- *Approbation Compte de Gestion & Compte Administratif 2017*
- *Approbation du Budget Primitif 2018*
- *Programme d'action 2018*
- *Questions diverses*

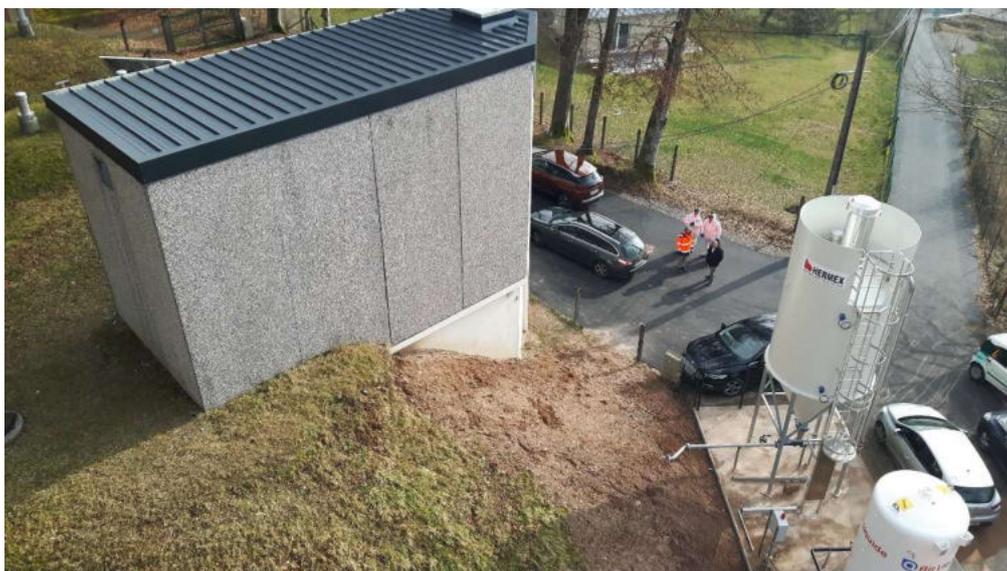


Les Thons :
Réhabilitation des abords de la fontaine

➤ Missions du conseil d'administration :

Le conseil d'administration règle les affaires courantes de l'agence telles que :

- Etablissement du programme et du rapport d'activité,
- Proposition de budget, et de ses modifications,
- Propositions de participations financières de ses membres,
- Les tarifs des prestations,
- Le règlement intérieur,
- Les règles concernant l'emploi des personnels,
- Les actions judiciaires et les transactions.



Chantraine :
Réhabilitation de la station de traitement de l'eau

Les réunions de gouvernance

2 séances du conseil d'administration ont eu lieu en 2018 aux dates suivantes :

➤ 12 juin 2018

- Délibération pour remboursement des frais de déplacements,
- Nouvelle délibération pour le régime indemnitaire du personnel de l'Agence,
- Suppression d'un poste de cadre B,
- Création d'un poste de cadre C.



➤ 17 décembre 2018

- Orientation budgétaire 2019,
- Délibération tarifaire pour les actes d'urbanisme et modification de la date de facturation stipulée dans les conventions,
- Adhésion au contrat « Mutuelle Santé et Prévoyance » au Centre de Gestion des Vosges,
- Plan de formations 2019.

Le personnel

➤ Les effectifs au 1^{er} janvier 2019

Au début de l'année 2019, l'ATD88 comptait 11 agents répartis dans 5 pôles :

- Administration générale,
- Eau – assainissement,
- Comptabilité,
- Bâtiment,
- Urbanisme,
- Voirie – aménagement de l'espace public.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- 2 agent de catégorie C,
- 7 agents de catégorie B,
- 2 agents de catégorie A.

Le statut des agents composant le personnel de l'agence est varié :

Personnel embauché par l'ATD88 :

- 2 agents stagiaires,
- 1 agent titulaire.

Personnel mis à disposition par le Conseil Départemental :

- 8 agents mis à disposition.

Etat des adhésions

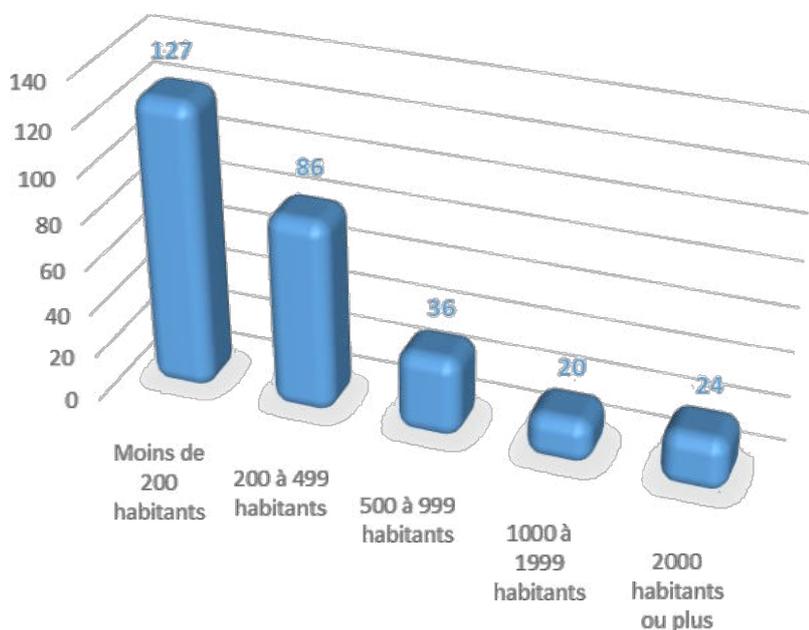
Le nombre d'adhérents a légèrement progressé pour l'année 2018, démontrant ainsi l'utilité des services proposés à l'échelle du territoire Vosgien.

➤ Bilan des adhésions 2018

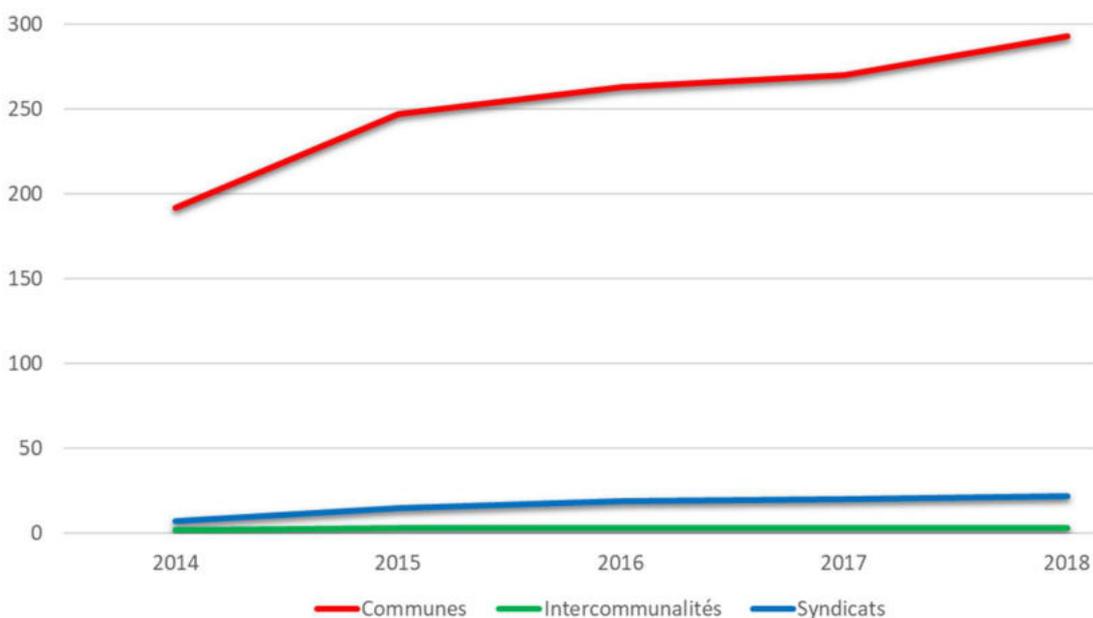
Au 31 décembre 2018, l'ATD compte 318 collectivités, EPCI et syndicats adhérents représentant une population de plus de 305 147 habitants.

- 293 communes représentant 183 612 habitants,
- 3 intercommunalités représentant 45 091 habitants,
- 22 syndicats représentant 76 444 habitants.

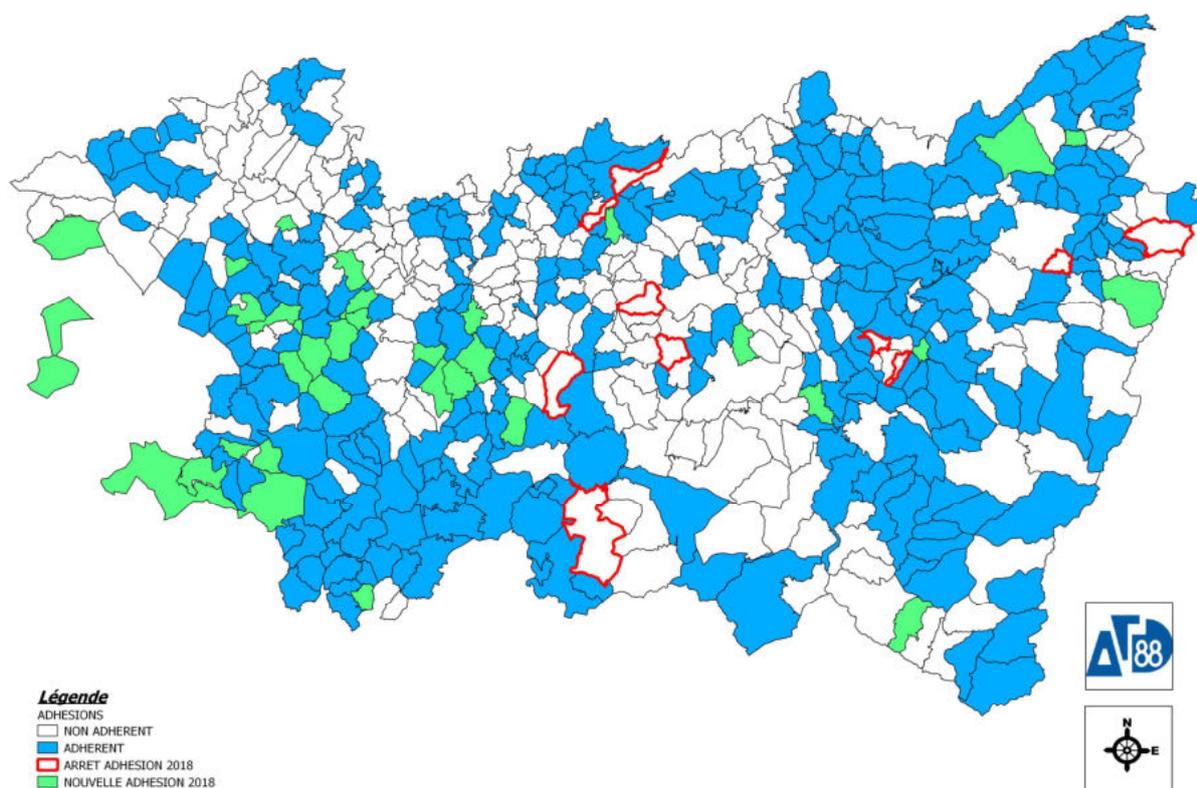
Communes adhérentes par tranches du nombre d'habitants :



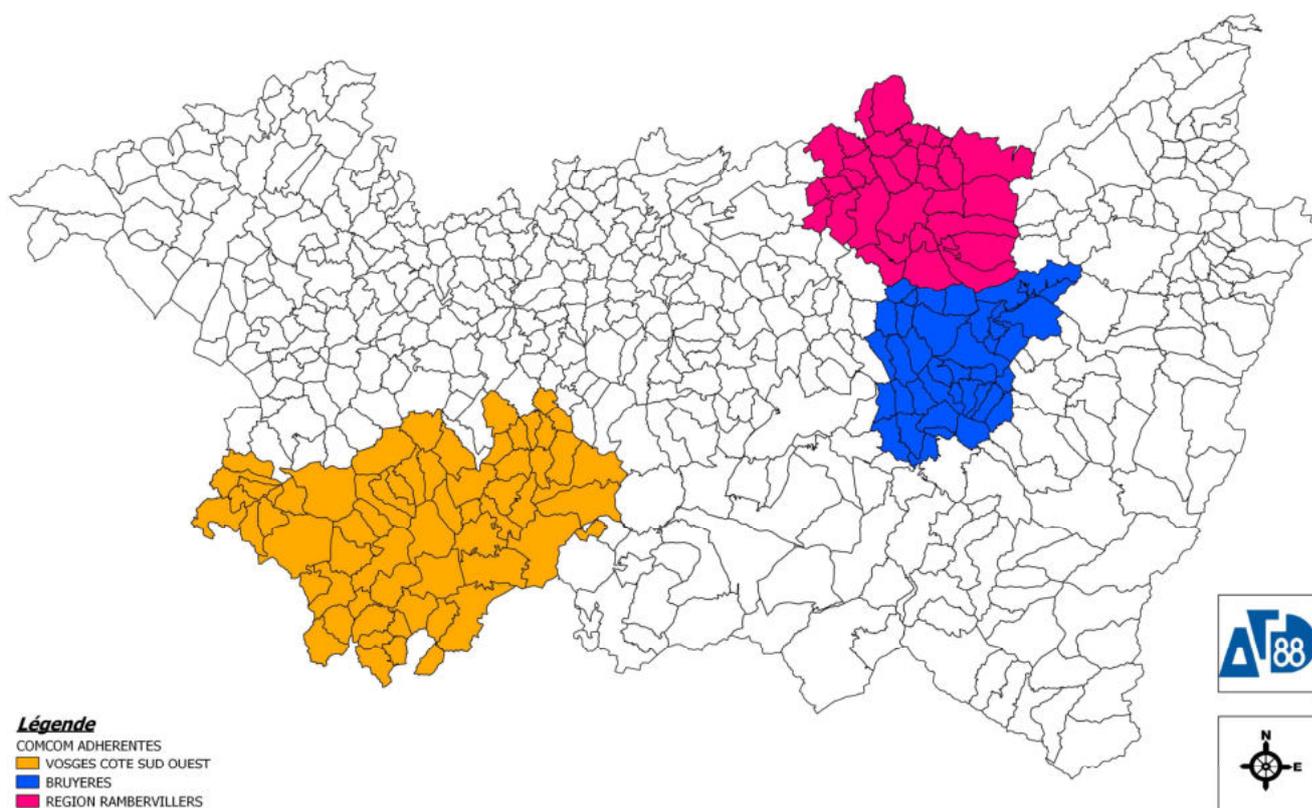
Evolution des adhésions sur la période 2014-2018 :



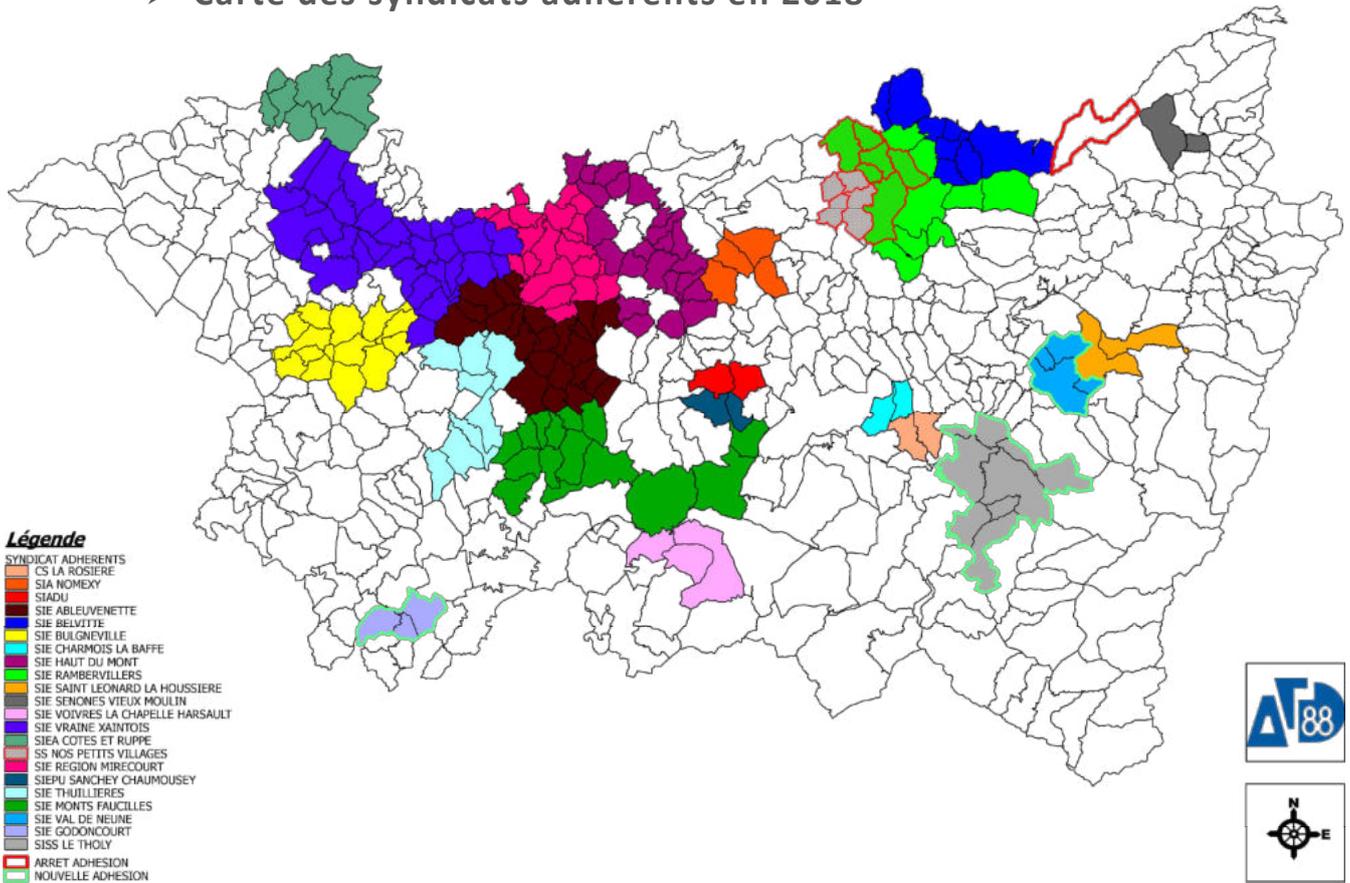
➤ Carte des communes adhérentes en 2018



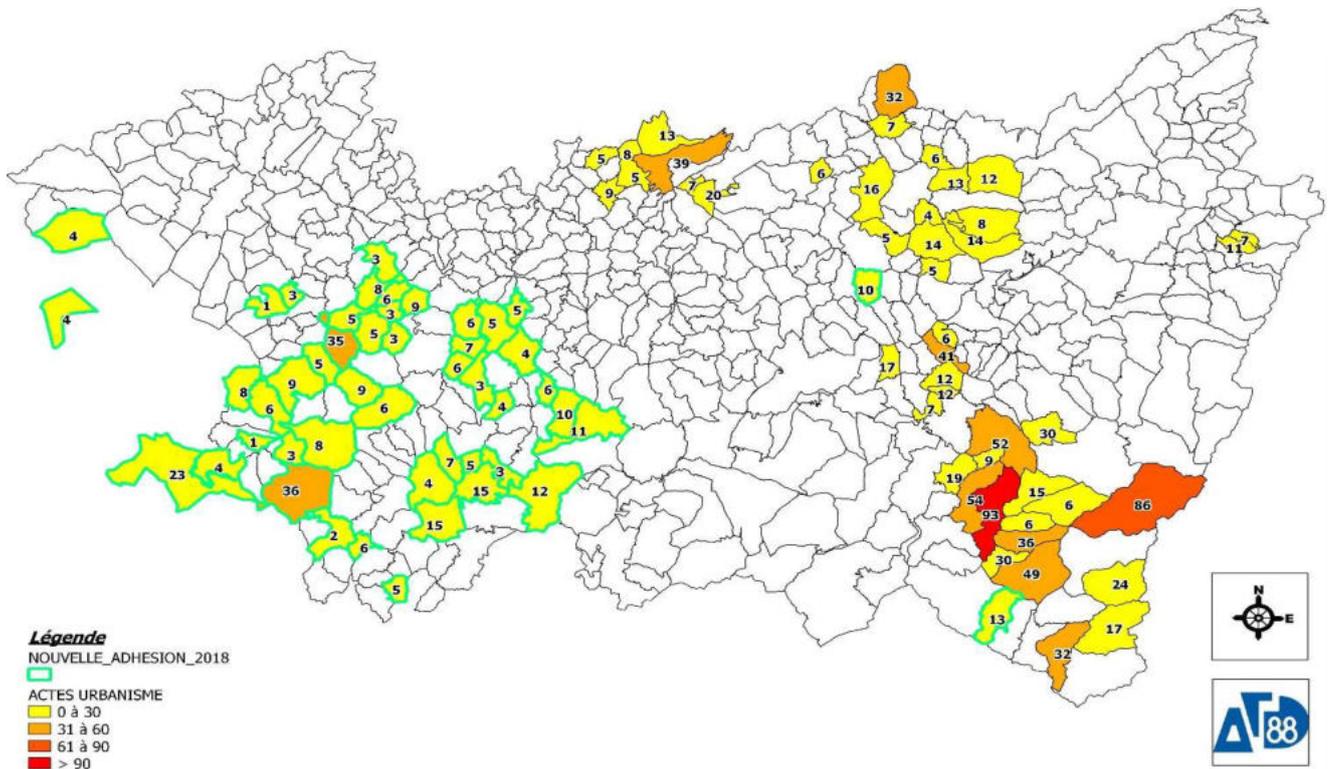
➤ Carte des communautés de communes adhérentes en 2018



➤ Carte des syndicats adhérents en 2018



➤ Carte des communes adhérentes à l'urbanisme en 2018



Bilan d'activité 2018

➤ Domaines d'activité

En 2018, l'Agence a été sollicitée 111 fois pour des projets multiples et variés. En aménagement d'espaces publics, les projets réalisés concernaient notamment les aménagements de bourgs, les lotissements, des aires de stationnement et des travaux de réfection des voiries existantes.

Les adhérents ont également fait appel aux services de l'ATD 88 dans le secteur immobilier pour des créations ou réhabilitations de bâtiments. Ces projets portaient principalement sur : les mairies, les écoles, les églises et salles polyvalentes ou les équipements sportifs.

Comme par le passé l'Agence continue d'assister les collectivités et les EPCI dans le cadre des instructions d'urbanisme de la création ou de la réfection des réseaux d'eau ou d'assainissement. L'assistance apportée par l'Agence pour la conduite de ces opérations peut être de différentes formes : étude de faisabilité, maîtrise d'œuvre (uniquement en voirie), assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le début d'année 2018 a été marqué par un niveau soutenu des demandes, correspondant au cycle habituel des préparations budgétaires et du dépôt des principales demandes de subventions. Les demandes d'assistance ont concerné des projets complexes sur le plan technique et financier. Ces projets génèrent donc une mobilisation de l'ensemble des compétences de l'Agence parfois en partenariat avec d'autres structures d'ingénierie.

Les nouvelles demandes ont concerné en premier lieu le pôle voirie avec 62 nouveaux dossiers soit environ 56% des nouvelles affaires.

Outre ces missions, l'Agence continue d'apporter ses compétences et son assistance dans le cadre des dossiers de délégation et de gestion de service public.

Etival Clairefontaine :

Création d'un groupe scolaire

Maître d'œuvre : Agence Cartignis Canonica

La Délégation de Service Public (DSP) : la mission d'assistance conseil fournie par l'ATD88 comprend une assistance technique et administrative dans le suivi des procédures de renouvellement de Délégation de Services Publics (DSP) d'eau potable et d'assainissement collectif : étude de retour en régie, analyse préparatoire, assistance à la consultation et assistance à la passation du contrat (préparation du dossier de consultation, analyse des offres, assistance à la négociation...), voire assistance au transfert entre délégataire.

La Gestion de Service Public (GSP) : la mission d'assistance conseil de l'ATD88 consiste :

- au contrôle technique, administratif et financier des contrats de concessions pour l'eau potable et l'assainissement collectif : suivi physique des infrastructures et équipements divers, édition de rapports sur le prix et la qualité du service, du rapport annuel d'expertise sur la gestion des services et autres tâches spécifiques à la demande de la collectivité,
- à la réalisation d'études tarifaires pour la fixation des redevances eau ou assainissement, assistance technique dans la rédaction des différents actes administratifs (budget, règlement de service, convention, modèle de délibération...),
- à la réalisation des études de transfert des compétences eau et assainissement dans le cadre de la loi N.O.T.Re pour le compte des EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes),
- à maintenir une veille juridique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement collectif.

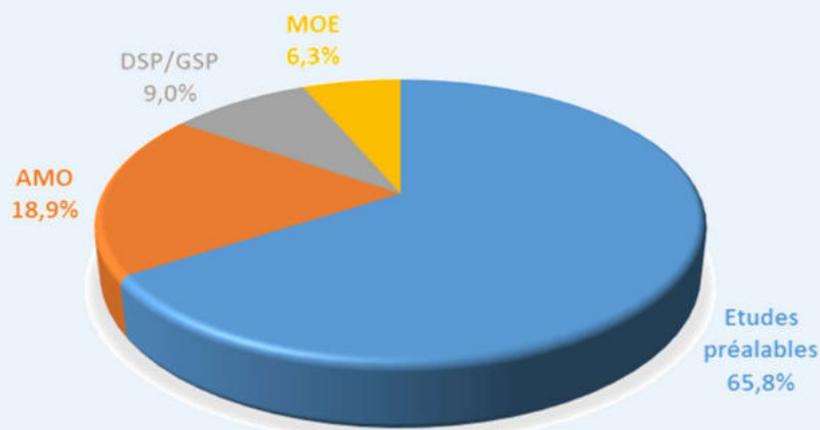
➤ Bilan d'activité 2018

En 2018, tous secteurs d'activités confondus (hors instruction d'urbanisme) l'ATD 88 a effectué 111 missions pour l'ensemble des collectivités, EPCI et syndicats adhérents.

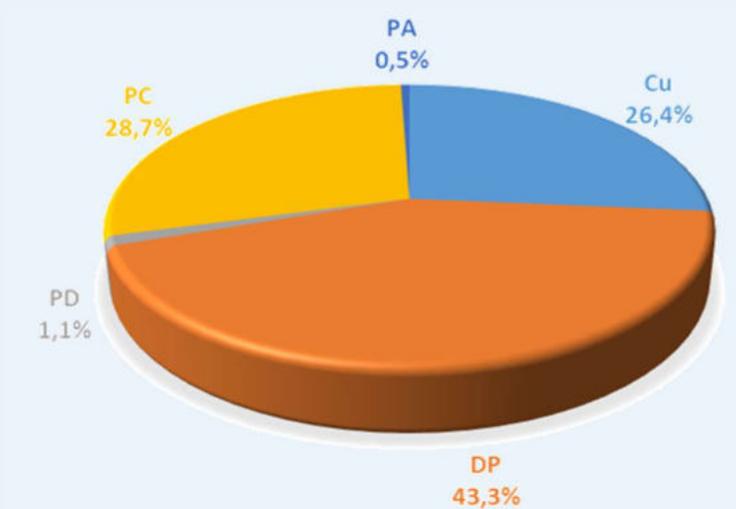
Pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018, le nombre d'instructions d'autorisation d'urbanisme s'élève à 1280 dossiers.

En 2018 la répartition des nouvelles missions assurées par l'agence est la suivante :

Missions assurées en bâtiment, voirie, eau et assainissement



Missions assurées en urbanisme



PC : permis de construire
CU : certificat d'urbanisme de type a ou b
DP : déclaration préalable

PA : permis d'aménager
PD : permis de démolir

Bilan financier

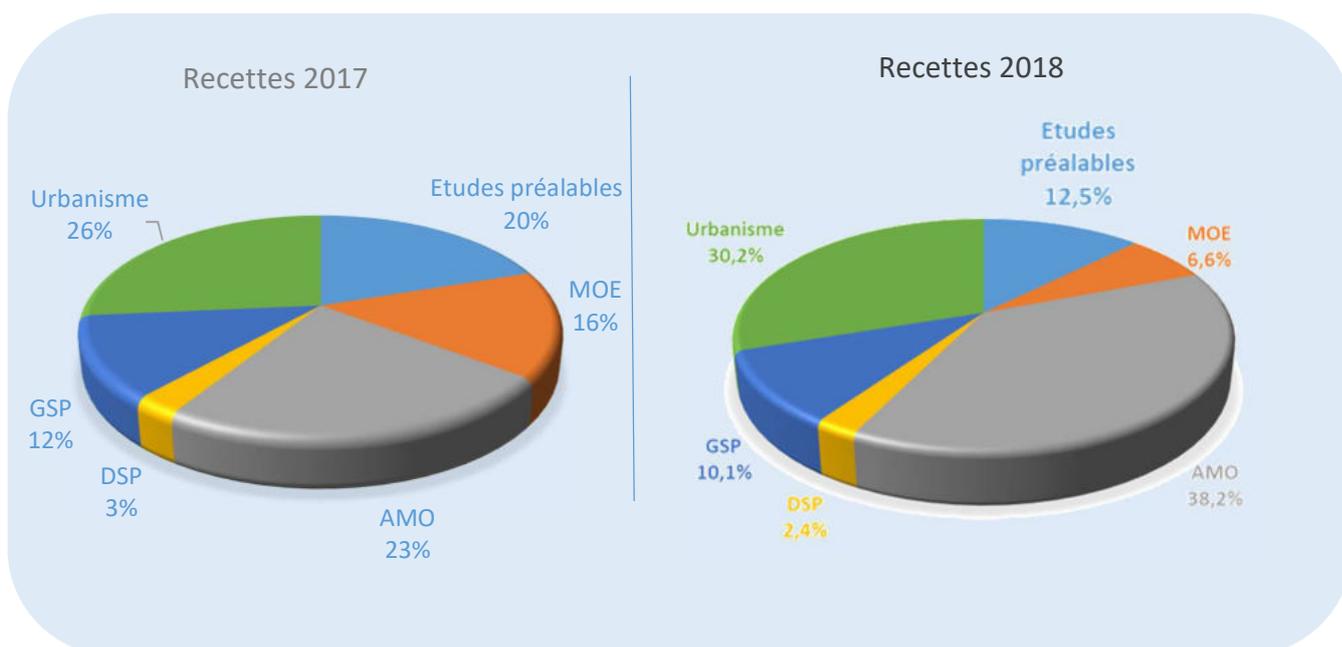
➤ Bilan financier de l'activité 2018

Recette par type de prestation	Année 2017	Année 2018
Etudes préalables	73 664,00	52 650,00
MOE	58 233,20	28 045,48
AMO	87 207,68	161 331,12
DSP	9 950,00	10 200,00
GSP	44 499,79	42 843,24
Urbanisme ¹	98 421,00	127 651,50
Recette annuelle	371 975,67	422 721,34

¹ Bilan d'activité 2017 du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017,
Bilan d'activité 2018 du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018

Le bilan financier présente une augmentation de plus de 13% entre les exercices 2017 et 2018. Cette augmentation est principalement marquée sur les prestations d'AMO et sur les instructions d'urbanisme.

➤ Répartition des recettes par catégories de missions



➤ Compte administratif 2018

L'exécution du budget de l'exercice 2018 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

	2017	2018
Dépenses		
Charges à caractère général	115 072,16	120 809,30
Frais de personnel et assimilés	547 646,70	532 060,04
Autres charges de gestions courantes	2,16	0,38
Recettes		
Prestations facturées	371 975,67	422 721,34
Cotisation du Conseil Départemental	163 250,00	162 653,50
Cotisation des collectivités adhérentes	143 533,50	147 249,50
Autres produits d'activité atténuation de charges	8 853,88	1 107,66

Résultat annuel

	2017	2018
Résultat annuel	32 018,72	100 544,50

Le résultat de 2018 s'établit à **80 861,78 €**, auquel il faut ajouter **19 682,72 €** correspondant au résultat reporté au budget prévisionnel et permet donc un résultat excédentaire de **100 544,50 €**. Ce résultat est dû à une forte progression des recettes des prestations facturées et à l'adhésion de nouvelles collectivités.

Les recettes pour prestations (étude de faisabilité, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage) ont augmenté de plus de 13% par rapport à l'exercice 2017. Les recettes globales, liées à la perception de cotisations, sont quasiment stables en comparaison à l'année 2017.

Dans le même temps, une gestion rigoureuse des dépenses a permis de maîtriser le montant des charges de l'exercice 2018. Ce montant présente une légère baisse de 1,5% par rapport aux dépenses de l'année précédente.

Rencontres partenariales

➤ Réseau des ATD

Cette année, le réseau des Agences Techniques Départementales s'est réuni à VESOUL les 13 et 14 juin. Différents sujets ont été évoqués comme le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la GEMAPI, la contractualisation Etat-Collectivité (contrat de CAHORS), le retour sur les consultations rencontres avec l'Etat et les parlementaires, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et la structuration du réseau ATD avec la création d'une association des ATD.

Les ATD ont créé l'Association nationale des Directeurs d'Agences techniques départementales (AnDATd) pour représenter les membres auprès des pouvoirs publics et organismes représentatifs, contribuer à la réflexion en matière d'ingénierie territoriale, promouvoir et valoriser l'action des ATD.

➤ Agences de l'eau

Le 11ème programme 2019-2024 des agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse a démarré au 1^{er} janvier 2019.



Compte tenu des nouvelles modalités d'aides et notamment des conditions d'éligibilités plus contraignantes, et des contraintes budgétaires qui impacteront ces agences pour ce 11ème programme, l'ATD88, comme interlocuteur privilégié de ces instances, sera présente aux côtés des collectivités et EPCI pour leurs apporter des conseils dans le cadre de leurs futurs projets.



➤ Chambre d'agriculture des Vosges

A l'initiative de la Chambre d'Agriculture des Vosges, l'ATD 88 a été sollicité pour intégrer le comité de pilotage afin d'élaborer une charte de circulation agricole et forestière. Cette charte doit devenir un outil de concertation à destination des aménageurs et des utilisateurs. Elle présente les bonnes pratiques en matière d'aménagement et de circulation.



➤ CAUE



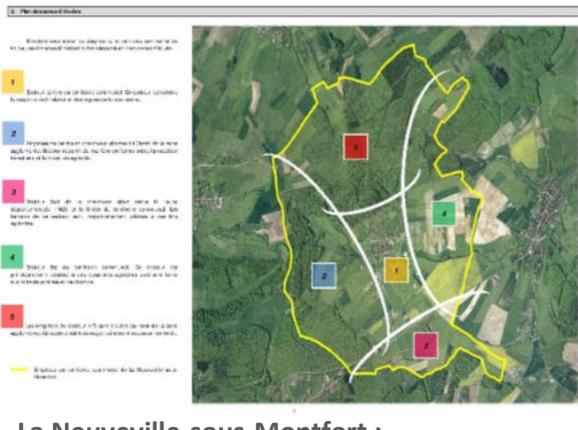
Dans le cadre de la réalisation d'aménagements d'espaces publics ou de bâtiments, le CAUE et l'Agence Technique Départementale des Vosges ont collaboré à plusieurs reprises pour apporter leur expertise au service des collectivités.

➤ DDT – Service accessibilité

Depuis quelques mois déjà, et lorsque vous nous sollicitez pour des missions relatives à l'accessibilité, nous travaillons en étroite collaboration avec le service de la DDT. L'objectif de cette coopération est de mener à bien vos opérations dans un souci de réactivité et de transparence. Parfois même, en fonction des spécificités, les services de l'UDAP sont également concertés.



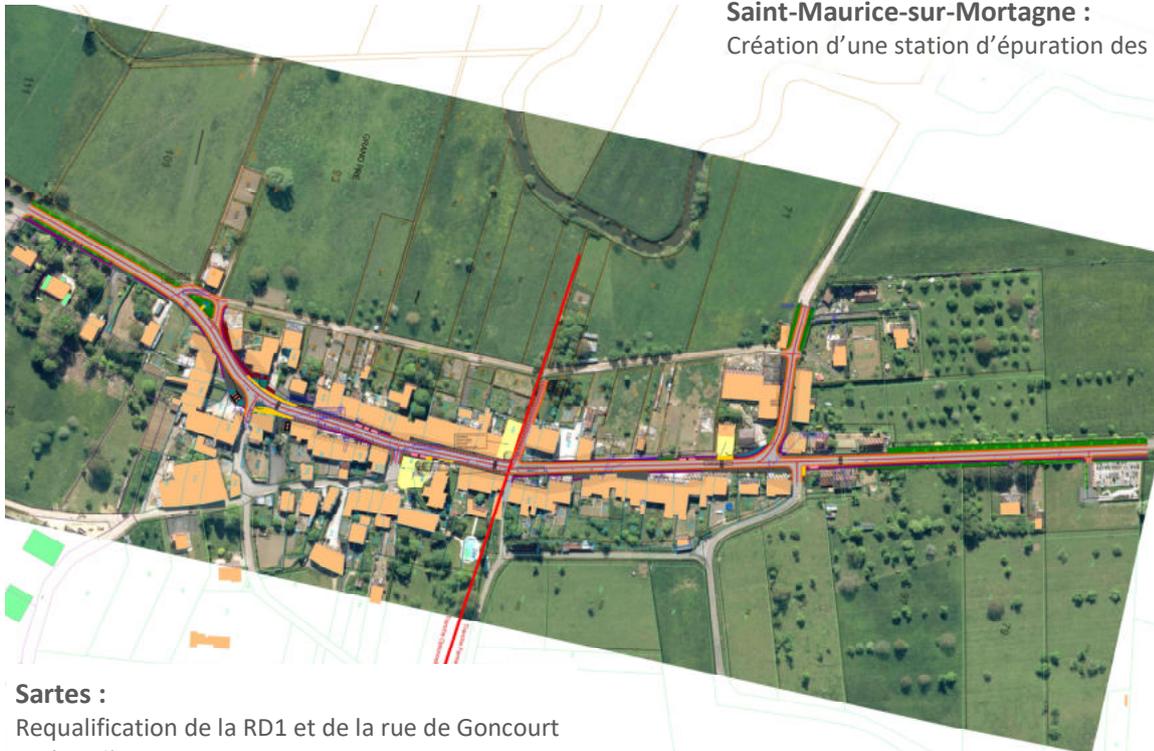
Réalisations et études en cours



La Neuveville-sous-Montfort :
Diagnostic administratif et technique des voies et chemins ruraux de la commune



Saint-Maurice-sur-Mortagne :
Création d'une station d'épuration des eaux usées



Sartres :
Requalification de la RD1 et de la rue de Goncourt
Maître d'œuvre : Groupement ACERE - TWP



**Agence
Technique
Départementale
Vosges**

Adresse des bureaux : 11 avenue du général de Gaulle – 88000 EPINAL

Adresse postale : 8 rue de la Préfecture – 88088 EPINAL Cedex 9

Téléphone : 03 29 29 89 01

Courriel : atd88@vosges.fr